



FICHE DE PREINSCRIPTION

Dossier n°

Fiche « Inter n°

A adresser à l'intention de Monsieur le Maire

Les fiches de préinscription seront enregistrées tout au long de l'année jusqu'à fin février pour la rentrée de septembre suivant.

Une Commission d'Attribution des places en crèche se réunit chaque année en mars pour étudier les dossiers. Une réponse vous sera envoyée début avril pour la rentrée de septembre.

Date de la demande:

NOM DE FAMILLE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES PARENTS (à l'entrée en crèche)

Père : OUI NON

Mère : OUI NON

Lieux :

Lieux :

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

DATE DE RENTREE EN CRECHE SOUHAITEE :

Jours	Matin	Après midi	Journée
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jedi			
Vendredi			

DIVERS :

Critères d'admission à la Crèche "Boule de Gomme" : (seul les dossiers complets sont présentés en commission)

1. Les parents doivent être domiciliés sur la Commune de Roquefort les Pins (fournir justificatif)
2. Les deux parents doivent être en activité lors de l'entrée en crèche (fournir justificatif)
3. Les enregistrements se feront tout au long de l'année avec un ordre provisoire d'enregistrement du dossier de demande (clôture des demandes fin février de l'année N)
4. En cas de désistement une décision intervient suivant la liste d'attente.
5. A la suite de la Commission un courrier de validation sera envoyé aux parents. Ces derniers devront confirmer dans les 10 jours ouvrés leur place par courrier ou email.
6. Conditions et situations familiales particulières seront analysées au cas par cas.

(Partie réservée à la Direction de la Crèche)

DECISION DE LA COMMISSION

Décision : OUI NON

Section retenue :

<input type="checkbox"/> Marmottes	<input type="checkbox"/> Abeilles
<input type="checkbox"/> Poussins	<input type="checkbox"/> Chatons

Choix retenu par la Commission

Jours	Matin	Après midi	Journée
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Courrier ou email de confirmation des Parents : OUI NON

Date de réception :/...../.....